

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## PORTANT SUR LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) DU NORD-OUEST VENDEE INTEGRANT LE DOCUMENT D'AMENAGEMENT ARTISANAL ET COMMERCIAL (DAAC)

Le public est informé qu'en application de l'arrêté n°19-001 en date du 10 mai 2019 du Président du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan, il sera procédé à une enquête publique portant sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Nord-Ouest Vendée intégrant le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) arrêté le 12 février 2019. A la fin de cette procédure, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan sera l'autorité compétente pour approuver le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Nord-Ouest Vendée intégrant le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC).

### Durée de l'enquête publique

Du **17 juin 2019 à 8 h 45 au 19 juillet 2019 jusqu'à 17 h 45 inclus**, soit pendant une durée de 33 jours.

### Constitution du dossier

Le dossier soumis à l'enquête publique comprendra :

- Le projet de SCoT arrêté par délibération du Comité Syndical le 12 février 2019 composé des pièces suivantes :
  - Le rapport de présentation constitué en 3 tomes et comportant notamment l'Evaluation Environnementale du projet,
  - Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
  - Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) intégrant le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC).
- Le recueil des avis des personnes publiques associées et de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, ainsi que des personnes publiques consultées et des EPCI membres du Syndicat Mixte ou voisins du périmètre du SCoT du Nord-Ouest Vendée,
- Le bilan de la concertation,
- Un recueil des pièces administratives comprenant :
  - L'arrêté préfectoral n° 75/SPS/10 de création du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan du 1<sup>er</sup> avril 2010,
  - L'arrêté préfectoral n° 292/SPS/10 modifiant l'arrêté de création du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan du 30 novembre 2010,
  - L'arrêté n° 19-001 du Président du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan portant ouverture de l'enquête publique du SCoT,
  - La délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2017, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et à la définition des modalités de la concertation en application de l'Article L. 103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme,
  - La délibération du Comité Syndical en date du 12 février 2019, relative au bilan de la concertation et à l'arrêt du projet de SCoT,
  - La copie des annonces légales.
- Les principaux textes régissant l'enquête publique,
- Un registre d'enquête publique, sur lequel le public pourra consigner ses observations.

### Consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier est consultable durant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, dans les lieux suivants :

- **Au siège de l'enquête publique :**  
**Syndicat Mixte Marais Bocage Océan**  
1 boulevard Lucien Dodin - BP 337  
85303 CHALLANS Cedex  
(de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 45 à 17 h 30 du lundi au vendredi)
- Sur le site internet de Challans Gois Communauté : [www.challansgois.fr](http://www.challansgois.fr), rubrique : SCoT du Nord-Ouest Vendée et sur les sites internet des Communautés de Communes Océan Marais de Monts et Ile de Noirmoutier,
- Dans les deux autres lieux d'enquête suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture :

#### **Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier**

Rue de la Prée au Duc - BP 714  
85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE  
(de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30 du lundi au vendredi)

#### **Communauté de Communes Océan Marais de Monts**

46 place de la Paix - BP 721  
85167 SAINT JEAN DE MONTS  
(Lundi de 14 h 00 à 18 h 00 ; Mardi, Jeudi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00 ; Mercredi de 9 h 00 à 12 h 30 ; Vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00) ;

### Présentation des observations

Le public pourra consigner ses observations sur le registre déposé dans les lieux précités, ou les adresser par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête à l'adresse du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

enquetepublique-scot@nordouestvendee.fr

### Commission d'Enquête

Par décision n° E1900065/44 du 10 avril 2019, le Président du Tribunal Administratif de NANTES a désigné une commission d'enquête composée comme suit :

Son Président :

- Monsieur Jacky RAMBAUD, cadre EDF - GDF en retraite,

Ses membres titulaires :

- Monsieur Claude MATHIEU, inspecteur divisionnaire des impôts en retraite,
- Monsieur Rémi ABRIOL, ingénieur en chef de la fonction publique territoriale,

En cas d'empêchement de Monsieur Jacky RAMBAUD, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur Claude MATHIEU, inspecteur divisionnaire des impôts en retraite.

### Accueil du public

Le Président ou l'un des membres de la Commission d'Enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, écrites et orales, portant sur le projet de SCoT dans le cadre de permanences assurées aux lieux, jours et heures fixés dans le tableau ci-après :

Lieux des permanences	Adresses	Dates et horaires
Syndicat Mixte Marais Bocage Océan	1 boulevard Lucien Dodin BP 337 85303 CHALLANS Cedex	Lundi 17 juin 2019 : 8 h 45 - 12 h 30 Mercredi 3 juillet 2019 : 8 h 45 - 12 h 30 Vendredi 19 juillet 2019 : 13 h 45 - 17 h 30
Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier	Rue de la Prée au Duc BP 714 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE	Jeudi 20 juin 2019 : 9 h 00 - 12 h 30 Vendredi 5 juillet 2019 : 9 h 00 - 12 h 30 Mercredi 17 juillet 2019 : 14 h 00 - 17 h 30
Communauté de Communes Océan Marais de Monts	46 place de la Paix BP 721 85167 SAINT JEAN DE MONTS	Lundi 24 juin 2019 : 14 h 00 - 18 h 00 Mercredi 10 juillet 2019 : 9 h 00 - 12 h 30 Jeudi 18 juillet 2019 : 14 h 00 - 18 h 00

### Demande d'informations

Les personnes responsables du SCoT auprès desquelles des informations peuvent être demandées sont Monsieur Serge RONDEAU, Président du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan, ou Madame Delphine AQUILLO, Chef de projet SCoT, Syndicat Mixte Marais Bocage Océan - 1 boulevard Lucien Dodin - BP 337 - 85303 CHALLANS Cedex (tél : 02.51.93.56.73).

### Suites de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport, des conclusions motivées et de l'avis (et le cas échéant le mémoire en réponse du Syndicat Mixte) sera tenue à disposition du public pendant un an, au siège du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan et au siège des EPCI membres du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan. Ces documents seront également consultables sur le site Internet de Challans Gois Communauté pendant un an.

Fait à CHALLANS, le 15 mai 2019  
Le Président du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan

Serge RONDEAU

### **Syndicat Mixte « Marais Bocage Océan »**

-----  
HOTEL DE L'INTERCOMMUNALITE  
1 bd Lucien Dodin - BP 337  
85303 CHALLANS CEDEX  
Tél : 02.51.93.56.76